

Communiqué de presse

Lancement de la campagne de recrutement Saisonnier

Pont Saint-Martin, le 09 janvier 2025



Lancement de la campagne de recrutement des saisonniers (H/F) 2025

Le maraîchage est le premier employeur agricole en Loire-Atlantique.

Les PME maraîchères, adhérentes de la Fédération des Maraîchers Nantais, pour leurs activités de plein champ, sous abris protégés et de serres, emploient plus de 5 250 emplois saisonniers (chiffres de l'Enquête Sociale de la Fédération des Maraîchers Nantais – décembre 2024).

Comme chaque année, les Maraîchers Nantais ouvrent au recrutement plusieurs centaines de postes de saisonniers à pourvoir dès maintenant pour certains.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Vous êtes disponibles plusieurs semaines,
- Vous êtes disponibles plusieurs mois à partir de janvier-février jusqu'à l'automne 2025,
- Vous êtes disponibles cet été,
- Vous êtes disponibles quelques jours, en avril 2025, pour participer à la cueillette et au conditionnement du Muguet.

→ Rendez-vous sur le site <https://www.maraichersnantais.fr/>

Quelles périodes de travail saisonnier ?

Les périodes de recrutement démarrent généralement à partir de février-mars pour des contrats de 2 à 8 mois qui peuvent courir de février jusqu'à la fin de l'été et parfois octobre.

Il est également possible de postuler pour la saison Muguet 2025, qui s'étale sur une période de 6 à 10 jours dans la deuxième quinzaine d'avril et qui peut comporter un samedi et un dimanche travaillés. Il s'agit alors de contrats courts pour la cueillette, le tri, la mise en bouquet et le conditionnement du muguet. Certains postes sont proposés en 2x8 voire en 3X8.

La majorité des contrats est à temps plein et de jour sauf éventuellement pour le muguet. Les horaires de travail sont assez souples et offrent parfois la possibilité de disposer de son après-midi.

→ Postulez pour la saison 2025 : [Postuler | Fédération des Maraîchers Nantais](#)

Quels postes et quelle expérience nécessaire ?

Les postes sont variés et sont ouverts à toutes et tous mais il convient généralement d'être majeur. Ils ne nécessitent pas forcément de connaissances spécifiques et peuvent offrir des opportunités de carrière.

- Les formations aux gestes professionnels sont assurées par les entreprises maraîchères en interne.
- Un dispositif de formation Montée en compétence des saisonniers existe également.

Trois postes saisonniers sont accessibles sans formation ni expérience :

- Agent de production Serre,
- Agent de production Plein Air, y compris muguet,
- Agent de conditionnement et logistique.

Si vous avez une expérience ou une formation agricole ou maraîchère, vous pourrez le préciser dans le questionnaire ou vous inscrire sur la page du site Internet à "J'engage une carrière" : [Postuler | Fédération des Maraîchers Nantais](#)

Quels sont les autres métiers du Maraîchage Nantais ?

Retrouvez notre présentation sur [Les métiers | Site de l'emploi de la Fédération des Maraîchers Nantais](#)

Depuis janvier 2018, la Fédération des Maraîchers Nantais propose également des Contrats de Professionnalisation de 9 mois. En alternance en entreprise et en formation, les nouveaux salariés acquièrent un socle de compétences qui leur permettra ensuite d'occuper un CDI et d'envisager une carrière dans ce secteur d'activité.

Les salariés en CDI bénéficient de modules de formation continue pour évoluer dans leur carrière au sein des entreprises maraîchères : management, hygiène et sécurité, informatique, ergonomie, maintenance...

Où sont localisées les entreprises maraîchères ?

Les entreprises sont situées essentiellement dans un rayon de 10 à 40 km autour de Nantes et quelques-unes en Vendée.

Les bassins de production maraîchère sont :

- Nord-Loire autour de Carquefou,
- Vallée maraîchère (St-Julien-de-Concelles, Divatte-sur-Loire, Basse et Haute-Goulaine, Le Loroux-Bottreau),
- Bassin de l'Ognon (Grandlieu, St-Philbert-de-Grandlieu, La Chevrolière, Pont-St-Martin, Les Sorinières, La Planche),
- Plaine de Machecoul (Machecoul, Arthon-en-Retz, Fresnay-en-Retz),
- Zone atlantique (Guérande – St-Nazaire),
- Nord Vendée (St-André-Treize-Voies, Challans, Aizenay, Commequiers).

➔ **Il est nécessaire de disposer d'un moyen de locomotion autonome même si deux des entreprises recruteuses pour la saison de Muguet sont accessibles en bus ou en train.**

Où et comment postuler ?

Pour postuler, c'est facile :

- Rendez-vous sur [Postuler | Fédération des Maraîchers Nantais](#) ;
- Cliquez sur « Je postule pour la saison » ou « J'engage une carrière » ;
- Remplissez le formulaire.

➔ **Votre candidature sera communiquée aux entreprises maraîchères. Elle sera partagée avec les recruteurs pendant 3 mois.**

Mémo

Je me renseigne sur les métiers : [Les métiers | Site de l'emploi de la Fédération des Maraîchers Nantais](#)
Je postule pour un contrat saisonnier (Maraîchage, Muguet) : [Postuler | Fédération des Maraîchers Nantais](#)
J'ai une expérience ou un diplôme agricole, je veux faire carrière dans le maraîchage : [Postuler | Fédération des Maraîchers Nantais](#)

Quelques photos



Contact presse :

Fédération des Maraîchers Nantais – maraichers.nantais@maraichersnantais.fr